

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 1 de 15

Version 3.0

Date de révision : 17-09-2021

Date d'impression : 13-10-2022

Nom commercial : Apoxie® Sculpt, Super White Apoxie® - (Partie A ; toutes les couleurs et versions)

SECTION 1 : Identification de la substance/mélange et de la société/entreprise

1.1 Identification du produit :

Nom du produit :	Apoxie® Sculpt, Super White Apoxie® - (Partie A ; toutes les couleurs et versions)
Utilisation générale :	Pâte à modeler
Description du produit :	Matériau de type mastic (partie A d'un système en deux parties).
Forme du produit :	Système en deux parties. La partie A contient le matériau de base, la résine et le colorant (si présent). Les parties A et B sont destinées à être mélangées à raison de 50:50 en poids.
Code UFI :	3JPV-G0SW-100E-Q7RS

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Le système Apoxie® Sculpt en deux parties, tel qu'il a été conçu dans les quantités fournies, est sûr pour une utilisation normale par un adulte comme pâte à modeler. Ne doit pas être utilisé par des enfants sans la surveillance d'un adulte.

LE PRODUIT SOUS FORME DURCIE EST CONFORME À LA NORME INTERNATIONALE DE SÉCURITÉ ASTM D4236

Utilisations non recommandées : aucune

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Distributeur responsable : ASSYST bvba / A.S.O.W. bvba
Hellegatstraat 13a
2590 Berlaar
Belgique
Tél : +32 495 50 61 14 / +32 496 83 70 27
Site web : www.assyst.org / www.artsuppliesonweb.com
Courriel : ao@assyst.org / vera.opsommer@assyst.org

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Pour la Belgique: Appelez le **Centre Antipoison (070 245 245 - gratuit)**, s'il n'est pas disponible: **02 264 96 30** (tarif normal) ou votre médecin. Dans des situations mettant votre vie en danger, appelez toujours le numéro d'urgence européen **112**.

Pour la France :

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS	02 41 48 21 21
BORDEAUX	05 56 96 40 80
LILLE	0800 59 59 59
LYON	04 72 11 69 11
MARSEILLE	04 91 75 25 25
NANCY	03 83 22 50 50
PARIS	01 40 05 48 48
TOULOUSE	05 61 77 74 47

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon la directive (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Selon la Norme générale harmonisée de classification et d'étiquetage (SGH), ce produit est considéré comme dangereux en raison de la possibilité d'irritation de la peau et des yeux.

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 2 de 15

Version 3.0

Date de révision : 17-09-2021

Date d'impression : 13-10-2022

Nom commercial : Apoxie® Sculpt, Super White Apoxie® - (Partie A ; toutes les couleurs et versions)

Irritation cutanée, catégorie 1B - allergie cutanée

Irritation des yeux, catégorie 2

Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie 2 - chronique

Effets physico-chimiques négatifs et effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement :

Aucune donnée supplémentaire n'est disponible.

2.2 Éléments de l'étiquette :

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/GHS] :



Pictogrammes de danger :

Mot de signalisation : Avertissement

Indications de danger :

H317 - Peut provoquer des réactions allergiques de la peau.

H319 - Provoque une grave irritation des yeux.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques avec des effets durables.

Recommandations de sécurité :

Indications de danger :

P101 - Si un avis médical est nécessaire, gardez le récipient ou l'étiquette à portée de main.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P103 - Lisez l'étiquette avant l'utilisation.

La prévention :

P261 - Éviter l'inhalation de poussières.

P280 - Portez des gants de protection pour assembler les parties A et B. Portez au moins un masque anti-poussière N95 pour poncer le produit durci.

P273 - Empêcher le rejet dans l'environnement.

Réponse :

P302 + 352 - Après contact avec la peau, se laver abondamment à l'eau.

P333 + P313 - En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée, consulter un médecin.

P305 + P351 + P338 - En cas de contact avec les yeux : Rincez soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Si possible, retirez les lentilles de contact existantes. Continuez à rincer.

P337 + P313 - Si l'irritation des yeux persiste : consulter un médecin.

P391 - Recueillir les matériaux déversés.

Stockage/élimination :

P501 - Éliminer le contenu/récipient en accord avec les installations publiques d'élimination des déchets ou de recyclage.

2.3 Autres dangers :

Cette substance/mélange ne contient aucun composant pouvant être considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations écologiques :

La substance/le mélange ne contient aucun composant supposé avoir des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques :

La substance/le mélange ne contient aucun composant supposé avoir des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau de 0,1 % ou plus.

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 3 de 15

Version 3.0

Date de révision : 17-09-2021

Date d'impression : 13-10-2022

Nom commercial : Apoxie® Sculpt, Super White Apoxie® - (Partie A ; toutes les couleurs et versions)

SECTION 3 : Composition et informations sur les ingrédients**3.2 Mélange:**

Nom chimique	Numéro CAS Numéro CE Numéro d'enregistrement REACH	Mise en page (Règlement (CE) n° 1272/008)	Concentration (%)
*Talc	14807-96-6 238-877-9 01-2120140278-58-0011	Tox. aiguë 4 - H332 ; Irritant pour les yeux 2 - H319	11 - 66
*Oxirane, 2,2'-4-butyldène- bisphénylnéoxyméthylène	25085-99-8 607-537-5 -	Chronique aquatique 2 - H411 ; Irritant pour les yeux 2 - H319 ; Sens de la peau. 1 - H317	27 - 34
*Minéraux du groupe de la chlorite	1318-59-8 215-285-9 -	Aucun danger classé	0 - 3.5
***Quartz (SiO2)	14808-60-7 238-878-4 -	Tox. aiguë 4 - H332 ; Irritant pour les yeux 2 - H319	0 - 1.0
*Dioxyde de titane	13463-67-7 236-675-5 -	N/A ; pas sous forme nanométrique	0 - 52
**Noir carbone	1333-86-4 215-609-9 -	N/A ; pas sous forme nanométrique	0 - 0,7
Mélange d'huiles	8042-47-5 232-455-8 -	Risque d'aspiration	1 - 1,7
**Aluminium	7429-90-5 231-072-3 -	Danger non applicable au produit	0 - 8
*Pigments d'aza-annulène	1328-53-6 147-14-8 215-524-7 205-685-1 -	Aucun danger classé	0 - 3
**Pigments de dikéto-pyrro- pyrrole	84632-65-5 54660-00-3 617-603-5 611-183-7 -	Aucun danger classé	0 - 3
*Pigments azoïques	6358-31-2 228-768-4 -	Aucun danger classé	0 - 2
**Pigment d'utramarine	57455-37-5 611-533-9 -	Aucun danger classé	0 - 1,5
*Oxyde de fer	1309-37-1 51274-00-1 215-168-2 257-098-5 -	Aucun danger classé	0 - 2
	1317-61-9 215-277-5 -	Auto-chauffage	

* Secret commercial

** Varie selon la couleur

*** Peut être présent en tant qu'oligo-élément dans un ou plusieurs ingrédients

SECTION 4 : Mesures de premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours :****Mesures générales de premiers soins :**

Ne donnez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente.

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 4 de 15

Version 3.0

Date de révision : 17-09-2021

Date d'impression : 13-10-2022

Nom commercial : Apoxie® Sculpt, Super White Apoxie® - (Partie A ; toutes les couleurs et versions)

Si vous vous sentez mal, consultez un médecin. Montrez l'étiquette si possible.

Mesures de premiers secours après inhalation :

Si des symptômes apparaissent, sortez et ventilez la zone.

Mesures de premiers soins après contact avec la peau :

Après manipulation, se laver les mains à l'eau et au savon.

Si l'irritation persiste ou si d'autres symptômes apparaissent, consultez un médecin.

Mesures de premiers secours après contact avec les yeux :

Retirez les lentilles de contact (le cas échéant).

Rincez immédiatement les yeux à l'eau claire pendant au moins 15 minutes.

Si nécessaire, maintenez doucement la paupière ouverte pendant le rinçage.

Si l'irritation persiste, consultez un médecin.

Mesures de premiers secours après ingestion :

Aucune voie d'exposition majeure.

En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement.

Si le malaise ou d'autres symptômes persistent, consultez un médecin et montrez-lui l'étiquette et la fiche de données de sécurité.

L'autoprotection aux urgences :

Aucun requis.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés :

Symptômes/blessures :

Dans des conditions normales d'utilisation, il ne devrait pas présenter de danger important.

Symptômes/lésions après inhalation :

Ne devrait pas être une voie d'exposition primaire à moins d'être poncé après le durcissement.

La poussière ne devrait pas être mesurable, étant donné la taille moyenne des articles fabriqués avec ce produit.

Symptômes/lésions après contact avec la peau :

Le contact de la peau avec des matériaux en deux parties n'ayant pas réagi constitue le principal danger.

Les ingrédients sont des sensibilisants connus.

Une utilisation routinière sans protection des mains peut entraîner des rougeurs, des irritations et des dermatites.

Symptômes/blessures après contact avec les yeux :

Ne devrait pas être une voie d'exposition primaire.

Le ponçage de pièces finies peut dégager de la poussière qui constitue un danger abrasif pour les yeux.

Symptômes/lésions après la déglutition :

L'ingestion n'est pas considérée comme une voie primaire d'exposition.

En cas d'ingestion, le matériau peut provoquer une obstruction.

Après l'ingestion, consultez un médecin si vous vous sentez mal.

4.3 Indication de l'attention médicale immédiate et du traitement spécial requis :

Notes pour le médecin :

Le produit non polymérisé peut provoquer des réactions allergiques.

Traitement spécial :

Aucun traitement spécifique n'est proposé.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction :

Agents extincteurs appropriés :

Eau pulvérisée ou fine brume ; extincteurs à poudre chimique ; extincteurs à dioxyde de carbone ; mousse ; mousse résistant à l'alcool (type ATC).

Moyen d'extinction inapproprié :

Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 5 de 15

Version 3.0

Date de révision : 17-09-2021

Date d'impression : 13-10-2022

Nom commercial : Apoxie® Sculpt, Super White Apoxie® - (Partie A ; toutes les couleurs et versions)

Produits de combustion dangereux :

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers :

En cas d'incendie, portez des vêtements de protection complets et un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH avec un masque complet qui fonctionne selon les exigences de pression ou un autre mode de pression positive.

Pour les petits feux d'extérieur, qui peuvent être facilement éteints à l'aide d'un extincteur portable, l'utilisation d'équipements de protection n'est généralement pas nécessaire.

Informations complémentaires :

L'A non polymérisé se compose principalement de constituants inorganiques dans une matrice humide et ne devrait pas favoriser la combustion.

L'emballage est inflammable mais ne présente pas de risque majeur d'incendie.

SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel de la substance ou du mélange

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Autres que les services d'urgence :

Équipement de protection :

Gants de protection en cas de libération accidentelle de matériau non polymérisé.

Mesures d'urgence :

Aucun requis.

Services d'urgence :

Équipement de protection individuelle :

Gants de protection pour la manipulation du matériau non polymérisé.

6.2 Précautions environnementales :

On ne s'y attendait pas ; les paquets ne dépassent pas 908 grammes et le matériau est un solide qui se colle pour former une boule solide.

Une fuite doit être entièrement récupérable.

On s'attend à ce que les matériaux coulent au fond d'un plan d'eau et qu'ils soient ou non récupérés sous forme de matériaux solides intacts.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Pour le confinement :

Les déchets peuvent être mis dans un sac à déchets en polyéthylène.

Nettoyage :

Les déchets sont des solides.

Grattez, pelletez ou ramassez le matériau par d'autres moyens.

Éliminer comme un déchet solide.

Les déchets ne sont pas dangereux à moins qu'ils ne soient mélangés à une ou plusieurs substances dangereuses.

La partie A n'ayant pas réagi a une consistance de mastic et une solubilité limitée dans l'eau.

Si le produit non utilisé et/ou le matériau fini sont déversés dans un plan d'eau, ils couleront au fond et ressembleront à de la roche dans le plan d'eau.

L'ampleur de l'emballage ne devrait pas générer de déchets importants dans une masse d'eau.

Autres informations :

Aucun.

6.4 Référence à d'autres sections :

Informations complémentaires :

Section 8.

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 6 de 15

Version 3.0

Date de révision : 17-09-2021

Date d'impression : 13-10-2022

Nom commercial : Apoxie® Sculpt, Super White Apoxie® - (Partie A ; toutes les couleurs et versions)

SECTION 7 : Manipulation et stockage :

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre de la substance ou du mélange

Mesures de protection :

Stocker à la température ambiante (20-23°C) et à la pression ambiante.

Conseils pour une utilisation sûre :

Conservez le produit dans son emballage d'origine fermé, à température ambiante (inférieure à 49°C) et dans un endroit sec.

Gardez les récipients fermés.

Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et dans un endroit sec.

Protégez l'emballage contre les dommages physiques.

Le produit est stable au gel-dégel.

Mesures préventives de protection contre l'incendie :

Aucun requis.

Mesures pour éviter la formation d'aérosols et de poussières :

Aucun requis.

Mesures de protection de l'environnement :

Aucun requis.

Conseils sur les mesures générales d'hygiène sur le lieu de travail :

Portez des gants de protection (le nitrile est un matériau acceptable pour les gants dans les épaisseurs habituelles).

Se laver soigneusement les mains après avoir travaillé avec le produit non polymérisé.

Lors du ponçage manuel ou mécanique, portez une protection respiratoire N95 ou plus pour éviter l'exposition à la poussière inhalable.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités :

Mesures techniques et conditions de stockage :

Matériaux d'emballage :

Conservez le produit dans son emballage d'origine fermé, à température ambiante (inférieure à 49°C) et dans un endroit sec.

Gardez les récipients fermés.

Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et dans un endroit sec.

Protégez l'emballage contre les dommages physiques.

Le produit est stable au gel-dégel.

Exigences relatives aux locaux de stockage et aux cuves :

Conseils pour le stockage :

Classe de stockage :

Solide ininflammable.

Substances à éviter :

Acides et bases forts.

Températures supérieures à 200°C.

7.3 Utilisation finale spécifique :

Apoxie Sculpt Part A est une partie d'un système à base d'époxy en deux parties destiné à être combiné en un produit durci.

La partie A contient l'éther diglycidyle de bisphénol A n'ayant pas réagi.

Ce produit, lorsqu'il est combiné avec la partie B, forme un matériau dur utilisé pour la fabrication de bijoux, de poteries, de matériaux de réparation, etc. et est inerte lorsqu'il est combiné.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/mesures de protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle :

NOTE :

Ces informations s'appliquent uniquement à la partie A d'un système en deux parties destiné à une utilisation combinée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 7 de 15

Version 3.0

Date de révision : 17-09-2021

Date d'impression : 13-10-2022

Nom commercial : Apoxie® Sculpt, Super White Apoxie® - (Partie A ; toutes les couleurs et versions)

Produits chimiques	Talc (n° CAS 14807-96-6)		
Pays	Valeur limite	Numéro	Commentaires
Autriche		2,0 mg/m ³	aérosol respirable
Belgique	Valeur limite	2,0 mg/m ³	aérosol respirable ; sans amiante
Bulgarie	OEL TWA		
France	VME		
Italie, Portugal, USA, limite ACGIH	TLV ACGIH		
Allemagne	DFG DAK	2,0 mg/m ³	aérosol respirable
Lettonie	OEL TWA	4,0 mg/m ³	
Espagne	VLA-ED	2,0 mg/m ³	
République tchèque	Limité Expzicni		
Danemark	Graensevaerdie (à poils longs)		
Finlande	HTP-arvo	0,5 fibre/cm ³	
Hongrie	AK-ertek		
Irlande	OEL TWA	10,0 mg/m ³	aérosol respirable ; sans amiante
Lituanie	IRV		
Pologne	NDS		
Roumanie	OEL TWA		
Suède	NVG	2,0 mg/m ³	aérosol respirable
Portugal	OEL TWA		

Produits chimiques	Silice cristalline (n° CAS 14808-60-7)		
Pays	Valeur limite	Numéro	Commentaires
Autriche		0,15 mg/m ³	aérosol respirable
Belgique	Valeur limite	0,1 mg/m ³	
Bulgarie	OEL TWA	0,07 mg/m ³	
France	VME	0,1 mg/m ³	aérosol respirable
Italie, Portugal, USA, limite ACGIH	TLV ACGIH	0,05 mg/m ³	La TLV ACGIH de 0,025 mg/m ³ est également utilisée.
Allemagne	DFG DAK	0,05 mg/m ³	Critère d'évaluation valeur de référence
Lettonie	OEL TWA		
Espagne	VLA-ED	0,1 mg/m ³	Fraction respirable
République tchèque	Limité Expzicni	0,1 mg/m ³	
Danemark	Graensevaerdie (à poils longs)	0,3 mg/m ³	Respirable aérosol
Finlande	HTP-arvo	0,05 mg/m ³	Fraction respirable
Hongrie	AK-ertek	0,15 mg/m ³	Respirable aérosol
Irlande	OEL TWA	0,1 mg/m ³	Fraction respirable
Lituanie	IRV	0,1 mg/m ³	
Pologne	NDS	0,1 mg/m ³	
Roumanie	OEL TWA	0,1 mg/m ³	
Suède	NVG	0,1 mg/m ³	Fraction respirable
Portugal	OEL TWA	0,025 mg/m ³	

Produits chimiques	Dioxyde de titane (n° CAS 13463-67-7)		
Pays	Valeur limite	Numéro	Commentaires
Autriche			
Belgique	Valeur limite	10 mg/m ³	inhalation ; pas d'amiante ; <1% de silice cristalline
Bulgarie	OEL TWA		
France	VME	11 mg/m ³	
Italie, Portugal, USA, limite ACGIH	TLV ACGIH		
Allemagne	DFG DAK	0,3 mg/m ³	sauf particules ultrafines ; fraction respirable
Lettonie	OEL TWA	10 mg/m ³	
Espagne	VLA-ED	10 mg/m ³	
République tchèque	Limité Expzicni		

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 8 de 15

Version 3.0

Date de révision : 17-09-2021

Date d'impression : 13-10-2022

Nom commercial : Apoxie® Sculpt, Super White Apoxie® - (Partie A ; toutes les couleurs et versions)

Danemark	Graensevaerdie (à poils longs)	6 mg/m ³	
Finlande	HTP-arvo		
Hongrie	AK-ertek		
Irlande	OEL TWA	10 mg/m ³	Fraction respirable
Lituanie	IRV		
Pologne	NDS	10 mg/m ³	
Roumanie	OEL TWA	10 mg/m ³	
Suède	NVG	5 mg/m ³	
Portugal	OEL TWA		

Produits chimiques	Carbone noir (n° CAS 1333-86-4)		
Pays	Valeur limite	Numéro	Commentaires
Autriche			
Belgique	Valeur limite	3 mg/m ³	
Bulgarie	OEL TWA		
France	VME	3,5 mg/m ³	
Italie, Portugal, USA, limite ACGIH	TLV ACGIH	3 mg/m ³	
Allemagne	DFG DAK		
Lettonie	OEL TWA		
Espagne	VLA-ED	3,5 mg/m ³	
République tchèque	Limité Expzicni		
Danemark	Graensevaerdie (à poils longs)	3,5 mg/m ³	
Finlande	HTP-arvo	3,5 mg/m ³	
Hongrie	AK-ertek		
Irlande	OEL TWA	3,5 mg/m ³	
Lituanie	IRV		
Pologne	NDS		
Roumanie	OEL TWA		
Suède	NVG	3 mg/m ³	
Portugal	OEL TWA		

Produits chimiques	Mélange d'huiles (n° CAS 8042-47-5)		
Pays	Valeur limite	Numéro	Commentaires
Autriche			
Belgique	Valeur limite		
Bulgarie	OEL TWA		
France	VME		
Italie, Portugal, USA, limite ACGIH	TLV ACGIH	5 mg/m ³	
Allemagne	DFG DAK	5 mg/m ³	fraction alvéolaire
Lettonie	OEL TWA		
Espagne	VLA-ED		
République tchèque	Limité Expzicni		
Danemark	Graensevaerdie (à poils longs)		
Finlande	HTP-arvo		
Hongrie	AK-ertek		
Irlande	OEL TWA		
Lituanie	IRV		
Pologne	NDS		
Roumanie	OEL TWA	5 mg/m ³	
Suède	NVG		
Portugal	OEL TWA		

Produits chimiques	Aluminium métallique (n° CAS 7429-90-5)		
Pays	Valeur limite	Numéro	Commentaires
Autriche		10 mg/m ³	Fraction respirable

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 9 de 15

Version 3.0

Date de révision : 17-09-2021

Date d'impression : 13-10-2022

Nom commercial : Apoxie® Sculpt, Super White Apoxie® - (Partie A ; toutes les couleurs et versions)

Belgique	Valeur limite		
Bulgarie	OEL TWA		
France	VME	10 mg/m3	Respirabel aérosol
Italie, Portugal, USA, limite ACGIH	TLV ACGIH	15 mg/m3	total
Allemagne	DFG DAK	4 mg/m3	Respirabel aérosol
Lettonie	OEL TWA	2 mg/m3	
Espagne	VLA-ED	10 mg/m3	Respirabel aérosol
République tchèque	Limité Expzicni		
Danemark	Graensevaerdie (à poils longs)	5 mg/m3	Respirabel aérosol
Finlande	HTP-arvo		
Hongrie	AK-ertek	6 mg/m3	aérosol respirable
Irlande	OEL TWA	1 mg/m3	Fraction respirable
Lituanie	IRV		
Pologne	NDS		
Roumanie	OEL TWA		
Suède	NVG		
Portugal	OEL TWA		

Produits chimiques	Oxyde de fer (n° CAS 1317-61-9 ; 51274-00-1)		
Pays	Valeur limite	Numéro	Commentaires
Autriche			
Belgique	Valeur limite		
Bulgarie	OEL TWA		
France	VME		
Italie, Portugal, USA, limite ACGIH	TLV ACGIH	5 mg/m3	
Allemagne	DFG DAK		
Lettonie	OEL TWA		
Espagne	VLA-ED		
République tchèque	Limité Expzicni		
Danemark	Graensevaerdie (à poils longs)		
Finlande	HTP-arvo		
Hongrie	AK-ertek		
Irlande	OEL TWA		
Lituanie	IRV		
Pologne	NDS		
Roumanie	OEL TWA		
Suède	NVG		
Portugal	OEL TWA		

Valeurs DNEL / PNEC

Exposition sans effet dérivée/concentration sans effet prédite

(Dose dérivée sans effet / concentration prédite sans effet)

Résine époxy - CAS 25068-38-6

DNEL	Mode	Durée	Opérations	Valeur
Industrie	Dermique	Court terme	Systémique	8,3 mg/kg/jour
Industrie	Inhalation	Court terme	Systémique	12,3 mg/kg/m3
Industrie	Dermique	A long terme	Systémique	8,3 mg/kg/jour
Industrie	Inhalation	A long terme	Systémique	12,3 mg/kg/m3
Consommateur	Dermique	Court terme	Systémique	3,6 mg/kg/jour
Consommateur	Inhalation	Court terme	Systémique	0,75 mg/m3
Consommateur	Oral	Court terme	Systémique	0,75 mg/kg/jour
Consommateur	Dermique	A long terme	Systémique	3,6 mg/kg/jour
Consommateur	Inhalation	A long terme	Systémique	0,75 mg/m3

PNEC	Valeur
Eau douce	3 mg/l

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 10 de 15

Version 3.0

Date de révision : 17-09-2021

Date d'impression : 13-10-2022

Nom commercial : Apoxie® Sculpt, Super White Apoxie® - (Partie A ; toutes les couleurs et versions)

Eau de mer	0,3 mg/l
Sédiments (eau douce)	0,5 mg/l
Sédiments (eau de mer)	0,5 mg/l
Libération temporaire	0,013 mg/l

Carbone noir - n° CAS 1333-86-4

DNEL	Mode	Durée	Opérations	Valeur
Industrie	Inhalation		Local	0,5 mg/m ³
Industrie	Inhalation		Systémique	mg/m ³

Mélange d'huiles N° CAS 8042-47-5

DNEL	Mode	Durée	Opérations	Valeur
Industrie	Inhalation		Systémique	164,56 mg/m ³

Données d'essai des mélanges :

Apoxie® Sculpt a été testé pour la lixiviation du bisphénol A à partir du matériau durci.

Les expositions cutanées calculées sur la base des données de lixiviation étaient conformes à la directive de la Proposition 65 de la Californie de 3 microgrammes par jour pour la lixiviation et de 1,13 microgramme par jour pour la procédure d'essuyage.

8.2 Mesures de contrôle de l'exposition :

Équipement de contrôle technique approprié :

Aucun requis.

Protection des yeux et du visage :

Aucun requis.

L'irritation des yeux ne se produira pas à moins que le produit ne pénètre dans les yeux par contact avec les mains.

Protection de la peau :

Gants jetables non poudrés en nitrile de 3 mm d'épaisseur minimum.

Protection respiratoire :

Masque anti-poussière N95 pour le ponçage du matériau durci.

Risques thermiques :

Sans objet pour le matériau.

Surveillance de l'exposition environnementale :

Conserver dans le récipient d'origine, fermer le récipient après avoir retiré les quantités applicables.

Ne pas stocker près d'une source de chaleur.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

Pression de vapeur :	Non applicable
Gravité spécifique :	inconnue
Densité de vapeur :	non applicable
Taux d'évaporation :	non applicable
Point de congélation :	Stable au gel/dégel
Odeur :	faible
Aspect : selon	la couleur choisie
État physique :	solide
Plage d'inflammabilité :	non applicable
Solubilité dans l'eau :	non perceptible
Valeur du pH :	neutre
Point d'ébullition :	non applicable
Viscosité :	en forme de mastic

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 11 de 15

Version 3.0

Date de révision : 17-09-2021

Date d'impression : 13-10-2022

Nom commercial : Apoxie® Sculpt, Super White Apoxie® - (Partie A ; toutes les couleurs et versions)

Point d'éclair : non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs :	Non applicable
Gaz inflammables :	Non applicable
Aérosols inflammables :	Non applicable
Gaz oxydants :	non applicable
Gaz sous pression :	Non applicable
Liquides inflammables :	Non applicable
Solides inflammables :	Non applicable
Substances auto-réactives :	Non applicable
Liquides pyrophoriques :	Non utilisable
Solides pyrophoriques :	Non applicable
Substances susceptibles de s'auto-échauffer :	Non applicable
Liquides oxydants :	non applicable
Solides oxydants :	Non applicable
Peroxydes organiques :	Non applicable
Corrosion du métal :	non applicable

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

La partie A est conçue pour interagir avec la partie B.

La partie A, si elle est combinée à d'autres matériaux, peut réagir avec eux.

Non réactif après avoir combiné les parties A et B.

10.2 Stabilité chimique :

La partie A est stable si elle est conservée dans son emballage d'origine et n'est pas mélangée à d'autres matières.

10.3 Réactions dangereuses possibles :

Les parties A et B ne subiront pas de réactions dangereuses si elles sont conservées dans leur emballage et ne sont pas mélangées à d'autres matières.

Les composants époxy sont conçus pour réagir les uns avec les autres.

Le mélange avec d'autres matériaux peut conduire à des situations dangereuses, selon ce qui est mélangé avec.

10.4 Conditions à éviter :

Évitez de combiner la partie A avec des matériaux autres que la partie B, conformément aux instructions du fabricant.

Évitez le contact avec les acides ou les bases fortes et les températures supérieures à 200°C.

10.5 Matériaux incompatibles :

Acides forts, ou bases, et agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote et composés organiques, selon la nature de la décomposition.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Aucune information sur le mélange. Des informations sur les ingrédients sont données ci-dessous.

Toxicité pour les animaux :

Composant	Valeur de test	aiguë	Espèce
Résine époxy	LD50 oral	>15,000 mg/kg	rat
Résine époxy	LD50 dermique	23,000 mg/kg	lapin
Triéthylènetétramine	LD50 oral	>5,000 mg/kg	rat
Triéthylènetétramine	LD50 dermique	>5,000 mg/kg	lapin
Mélange d'huiles	LD50 oral	>5,000 mg/kg	rat
Mélange d'huiles	CL50 inhalation	> 5 mg/kg - 4 heures	rat

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 12 de 15

Version 3.0

Date de révision : 17-09-2021

Date d'impression : 13-10-2022

Nom commercial : Apoxie[®] Sculpt, Super White Apoxie[®] - (Partie A ; toutes les couleurs et versions)

Mélange d'huiles	DL50 dermique	> 2,000 mg/kg	lapin
Dioxyde de titane	LD50 oral	>5,000 mg/kg	rat
Dioxyde de titane	CL50 inhalation	>6.82 mg/l - 4 heures	rat
Noir de carbone	DL50 orale	>8,000 mg/kg	rat

Autres informations :**Corrosion/irritation de la peau :**

Le composant époxy est un sensibilisateur de la peau.

Lésion/irritation des yeux :

Le composant époxy est irritant pour les yeux.

Cancérogénicité :

Le dioxyde de titane et le noir de carbone sont classés comme cancérogènes de classe 2B par le CIRC sous forme nanograde.

Non applicable à ce produit.

Perturbateurs endocriniens :

L'époxy A (CAS #25085-99-8) figure sur la liste des perturbateurs endocriniens de l'UE en tant que catégorie 3.

Aucune base scientifique pour l'inscription.

Identifié comme non persistant dans l'environnement.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :**En cas d'ingestion :**

Ces ingrédients présentent un danger physique en cas d'ingestion et peuvent provoquer une constipation digestive en fonction de la quantité ingérée.

En cas de contact avec la peau :

Le contact répété avec la peau peut entraîner une sensibilisation au composant époxyde.

En cas d'inhalation :

Non volatile sous forme solide.

Faible niveau de danger.

En cas de contact visuel :

Le contact direct des matériaux avec les yeux provoque des rougeurs et une irritation.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés de perturbation endocrinienne**

Produit :

Évaluation :

La substance/le mélange ne contient pas de composants supposés avoir des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau de 0,1 % ou plus.

Plus d'informations

Produit :

Notes :

Aucune donnée disponible

SECTION 12 : Informations écologiques**12.1 Toxicité :**

Toxicité aquatique - applicable à la partie A sous forme non polymérisée.

Composant	Animal	Test	Résultat	Autres
Résine époxy	Onchorhynchus mykiss	CL50 - 96 h	1,3 mg/l	Chronique 2
Résine époxy	Daphnia Magna	EC50 - 48 heures	2,1 mg/l	

La partie A non polymérisée est aqua toxique.

Le produit durci est insoluble dans l'eau et n'est pas aqua toxique.

Le produit durci peut être utilisé en toute sécurité dans les environnements aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité :

Le produit durci est stable et ne se décompose pas dans l'air ou l'eau.

La partie A non réagie est tenable et réagira progressivement pour former un matériau dur et non réactif.

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 13 de 15

Version 3.0

Date de révision : 17-09-2021

Date d'impression : 13-10-2022

Nom commercial : Apoxie® Sculpt, Super White Apoxie® - (Partie A ; toutes les couleurs et versions)

12.3 Bioaccumulation :

Aucune autre information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol :

Le produit durci n'est pas soluble dans l'eau.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Cette substance ne répond pas aux critères de classification comme PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Produit :

Évaluation :

La substance/le mélange ne contient pas de composants supposés avoir des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets indésirables :

Aucune autre information disponible.

SECTION 13 : Instructions pour l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Pour l'usage prévu :

La partie A non polymérisée est toxique pour l'eau et sensibilisante pour la peau selon les critères du SGH. Éliminer les portions inutilisées de A conformément à la directive 2008/98/CE.

Après l'utilisation prévue :

Le produit durci est inerte dans l'environnement et ne répond pas aux critères de la directive 2008/98/CE concernant les déchets dangereux.

Éliminer conformément à la réglementation locale.

SECTION 14 : Informations sur le transport

14.1 Numéro ONU

Le transport de cette substance n'est pas soumis à une réglementation.

14.2 Désignation correcte de la cargaison selon les règlements types de l'ONU

Le transport de cette substance n'est pas soumis à une réglementation.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le transport de cette substance n'est pas soumis à une réglementation.

14.4 Groupe d'emballage

Le transport de cette substance n'est pas soumis à une réglementation.

14.5 Risques environnementaux

Le transport de cette substance n'est pas soumis à une réglementation.

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Notes :

Le transport de marchandises dangereuses, y compris le chargement et le déchargement, doit être effectué conformément à la réglementation par du personnel ayant reçu la formation nécessaire ;

La (les) classification(s) de transport indiquée(s) dans le présent document est (sont) donnée(s) à titre indicatif et se base(nt) uniquement sur les propriétés du matériau non emballé telles que décrites dans cette fiche de données de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier en fonction du mode de transport, de la taille de l'emballage et des variations des réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit, tel que livré.

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 14 de 15

Version 3.0

Date de révision : 17-09-2021

Date d'impression : 13-10-2022

Nom commercial : Apoxie® Sculpt, Super White Apoxie® - (Partie A ; toutes les couleurs et versions)

SECTION 15 : Informations statutaires

15.1 Réglementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange :

État de l'inventaire chimique :

Ingrédients inclus dans : Inventaires TSCA, DSL, Japon et CE.

Informations sur la réglementation européenne :

Le produit contient une résine époxy avec du BPA.

Les règlements européens suivants s'appliquent au BPA :

Reach Annexe XVII Restriction - Listing 66 Le bisphénol A (n° CAS 80-05-7) ne doit pas être mis sur le marché dans le papier thermique après janvier 2020 à une concentration égale ou supérieure à 0,02% en poids.

Règlement CLP de l'UE (CE) n° 1272/2008 - Le bisphénol A est classé comme toxique pour la reproduction, catégorie 1B.

Le matériau polymérisé contient de la résine époxy polymérisée et peut contenir des traces de bisphénol A (<0,1%).

Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates à l'autorisation - ECHA - 4,4'-Isopropylidène diphénol (Bisphénol A ; BPA - CAS 80-05-7 - date d'inclusion 12/01/2017 - Toxique pour la reproduction (article 57c), Propriétés perturbatrices endocriniennes (article 57f) - environnement ; Propriétés perturbatrices endocriniennes (article 57f) - santé humaine.

Allemagne - Classe d'eau (WGK)

Les ingrédients de la partie A sont répertoriés comme des composants de classe 3 de la WGK.

Sur la base du pourcentage de l'ingrédient, le produit doit être répertorié dans la classe 3 sous forme non réagie.

Le petit emballage (908 grammes) de la partie A dans un conteneur séparé, rend peu probable l'effet sur les masses d'eau en cas de déversement.

Lorsque les parties A et B sont combinées, les composants réactifs sont transformés en matières bénignes qui ne présentent pas de danger pour une masse d'eau.

Le matériau fini n'est pas dangereux pour l'eau.

Voir la section 8 pour des informations sur la lixivibilité.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16 : Autres informations

Texte intégral des déclarations H

H317 : peut provoquer des réactions allergiques de la peau
H319 : Cause une irritation sévère des yeux
H332 : Nocif par inhalation.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques avec des effets durables

Texte intégral des autres abréviations

Tox. aiguë : toxicité aiguë
Aquatic Chronic : Toxicité aquatique chronique
Irritant pour les yeux : Irritation des yeux
Sens de la peau. : Sensibilisation de la peau

Classification de la préparation :

Irritation des yeux. 2 H319
Sens de la peau. 1B H317
Chronique aquatique 2 H411

procédure de classification :

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures ; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 15 de 15

Version 3.0

Date de révision : 17-09-2021

Date d'impression : 13-10-2022

Nom commercial : Apoxie® Sculpt, Super White Apoxie® - (Partie A ; toutes les couleurs et versions)

(Accord ADR) ; AICS - Inventaire australien des substances chimiques ; ASTM - American Society for the Testing of Materials ; pc - Poids corporel ; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage ; Règlement (CE) n 1272/2008 ; CMR - cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction ; DIN - norme ou Institut allemand de normalisation ; LIS - Liste intérieure des substances (Canada) ; ECHA - Agence européenne des produits chimiques ; numéro CE - numéro EINECS ; ECx - Concentration associée à une réponse de x% ; ELx - Capacité de charge associée à une réponse de x% ; EmS - Plan d'urgence ; ENCS - Existing and New Chemicals (Japon) ; ErCx - Concentration associée à une réaction de croissance de x% ; SGH - Système général harmonisé ; BPL - Bonnes pratiques de laboratoire ; CIRC - Centre international de recherche sur le cancer ; IATA - Association internationale du transport aérien ; IBC - Code international de l'OMI pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac ; IC50 - Concentration inhibitrice semi-maximale ; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale ; IECSC - Liste d'inventaire des produits chimiques existants en Chine ; IMDG - International Maritime Dangerous Goods ; OMI - Organisation maritime internationale ; ISHL - Loi sur la sécurité et la santé industrielles (Japon) ; ISO - Organisation internationale de normalisation ; KECI - Inventaire coréen des produits chimiques existants ; CL50 - Concentration létale pour 50 % d'une population testée ; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population testée (dose létale médiane) ; MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires ; n.O.S. - Non mentionné ailleurs ; NO(A)EC - Aucun effet observable (négatif) sur la concentration ; NO(A)EL - Aucun effet observable (négatif) sur le niveau ; NOELR - Aucun effet observable sur la capacité de charge ; NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques ; OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques OCDE ; OPPTS - Office of Chemical Safety and Pollution Prevention (Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution) ; PBT - substance persistante, bioaccumulable et toxique ; PICCS - Inventaire philippin des produits chimiques et des substances chimiques ; (Q)SAR - relations (quantitatives) structure-activité ; REACH - Règlement (CE) n°. 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) ; RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) ; TAD - Température de décomposition auto-accélérée ; FDS - fiche de données de sécurité ; SVHC - substance extrêmement préoccupante ; TCSI - Taiwan Inventory of Chemical Substances ; TRGS - Hazardous Substances Technical Regulation ; TSCA - Toxic Substances Control Act (US) ; ONU - Nations unies ; vPvB - très persistant et très bioaccumulatif

Plus d'informations

Recommandations de formation :

Fournir aux utilisateurs des informations, des instructions et une formation appropriées.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont correctes au mieux de nos connaissances à la date d'émission indiquée. Ces informations sont uniquement destinées à servir de guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet de la substance en toute sécurité et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une déclaration de qualité. Les informations ne concernent que le produit mentionné dans le présent document et ne sont pas valables pour une utilisation en combinaison avec d'autres produits ou dans tout autre processus, sauf indication contraire dans le texte.